ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Etablissement de détention fribourgeois EDFR
Freiburger Strafanstalt FRSA

Site Bellechasse

Bellechasse 366, 1786 Sugiez

T +41 26 304 10 10

Réf : VR

Service de l'exécution des sanctions pénales
et de la probation (SESPP)
Route d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

Sugiez, le 16 mars 2021

Évaluation criminologique de DOUGOUD Mickaël, né le 26.04.1991

—

La présente évaluation criminologique est réalisée en complément du Plan d'exécution de la sanction (PES). Elle est basée sur les éléments du dossier pénal, sur les entretiens conduits en juillet 2020 et courant janvier 2021 avec l'intéressé, sur les séances de réseau des 29.07.2020 et 03.03.2021, ainsi que sur les informations transmises par les intervenants de l'Établissement de détention fribourgeois (EDFR), site Bellechasse, où le concerné est incarcéré depuis le 06.01.2020.

Cette évaluation a pour objectif de rendre compte des aspects en lien avec la prédiction du risque de récidive de Mickaël DOUGOUD, en vue de la progression de l'exécution de sa sanction pénale.

—

Par arrêt du 12.12.2014, le tribunal de l'arrondissement de la Sarine condamne Mickaël DOUGOUD à une peine privative de liberté de 9 ans, pour contrainte, actes d'ordre sexuel avec des enfants, contraintes sexuelles simples, contrainte sexuelle qualifiée, viols simples, viol qualifié, actes d'ordre sexuel sur une personne incapable de discernement ou de résistance, et pornographie. En sus, une mesure institutionnelle pour jeunes adultes, au sens de l'art. 61 CP, et une mesure ambulatoire, au sens de l'art. 63 CP, ont été prononcées.

Par décision du 07.03.2019, le SESPP a refusé à Mickaël DOUGOUD la libération conditionnelle de sa peine et de sa mesure au sens de l'art. 61 CP, a ordonné l'exécution dérogatoire de sa peine au Centre éducatif de Pramont (CEP) ainsi que l'exécution du traitement ambulatoire selon l'art. 63 CP. Le tribunal compétent a également été saisi pour statuer sur un changement de sanction.

Par décision judiciaire du 17.12.2019, le tribunal de l'arrondissement de la Sarine a ordonné l'application de l'art. 59 CP, conjointement au traitement sous forme ambulatoire, selon l'art. 63 CP, en remplacement de l'exécution du solde de la peine privative de liberté.

Le dossier de l'intéressé ne fait mention d'aucun antécédent pénal. Si le concerné évoque des bagarres ainsi que des incivilités durant son adolescence, il n'aurait cependant pas été judiciarisé avant 2012.

Mickaël DOUGOUD a fait l'objet de quatre expertises psychiatriques et d'un complément d'expertise psychiatrique, dont le premier rapport remonte au 22.11.2012. Le rapport le plus récent, du 19.10.2019, retient les diagnostics suivants : paraphilie, troubles multiples de la préférence sexuelle ; séquelles d'un trouble du développement et hyperkinétique de l'enfance, persistant à l'âge adulte sous forme de troubles mixtes de la personnalité, à traits dyssociaux, obsessionnels et dépendants ; boulimie sans stratégie purgative. Le risque de récidive est considéré comme étant présent dans des situations où l'intéressé est sujet à un sentiment de rejet relationnel, ainsi que de perte de contrôle relationnel ou contextuel sur l'environnement. Le moment où l'intéressé commence à ne pas respecter le vécu de l'autre serait un indicateur interne d'exacerbation du risque de récidive. Les relations amicales féminines selon l'analyse victimologique qui est tissée dans cette expertise psychiatrique sont à observer. L'expert préconise la mise en œuvre de l'art. 59 CP allié à l'art. 63 CP. En outre, un traitement pharmacologique avec l'indication à la fois des aspects boulimiques et obsessionnels est à considérer.

L'expertise criminologique de juin 2016, retient que l'intéressé reconnaît une majorité d'actes avec minimisation et attribution de l'agir délictuel à des facteurs exogènes. En outre, cette évaluation met en évidence la présence de capacités introspectives chez Mickaël DOUGOUD, bien que son discours soit majoritairement plaqué. L'intéressé présente des difficultés à faire le lien entre ses passages à l'acte, sa dernière relation affective et sa déviance sexuelle. Ceci le mène à estimer qu'il ne présente pas de risque de récidive sexuelle et ne lui permet pas de développer des stratégies visant à le diminuer. En termes de risque de récidive, il est mis en lumière un risque de récidive sexuelle élevé, celui de passage à l'acte violent (non sexuel) étant moyen et celui de récidive générale étant également élevé. Le risque de fuite est considéré comme étant faible.

Nous rendons le lecteur attentif au fait que Mickaël DOUGOUD a fait l'objet d'une sanction disciplinaire durant le processus évaluatif. En effet, la découverte en janvier 2021 de son activité illicite sur les réseaux sociaux, remontant à l'été 2020, lui a valu une sanction de l'EDFR, et l'a conduit à être réintégré en secteur fermé par l'autorité de placement (cf. décision du SESPP du 17.02.2021). Précisons que la fouille des comptes du susnommé sur les réseaux sociaux a permis de mettre en évidence une importante recherche de contenus pornographiques, ainsi que de nombreuses sollicitations auprès de femmes pour des échanges sexuels.

Évaluation clinique

En entretien

Mickaël DOUGOUD a été rencontré une première fois en juillet 2020, puis à quatre reprises en janvier 2021 pour établir la présente évaluation. En 2020, nous avions perçu une brutalité latente et un besoin de décharge émotionnelle chez le concerné. Lors des entretiens plus récents, nous avons constaté une accalmie. Cette variation pourrait s'expliquer par sa bonne adaptation à la l'EDFR, mais, elle est également révélatrice d'un meilleur contrôle de son langage verbal et non verbal, eu égard aux enjeux évaluatifs.

L'approche des entretiens de Mickaël DOUGOUD est la même que celle adoptée durant la précédente évaluation criminologique, en 2016. En effet, l'intéressé collabore aux entrevues en répondant à ce qui lui est demandé sans s'épancher plus que nécessaire. Il devient plus prolixe, lorsqu'il s'agit d'évoquer ses ouvertures de régime, aspect sur lequel il s'attarde plus volontiers et se positionne en victime. Lorsque les thèmes abordés sont plus confrontants, sa posture devient fuyante et ses propos élusifs. Nous relevons que l'intéressé est coutumier des entretiens de type expertal, et son discours demeure passablement plaqué aux attentes escomptées du système judiciaire. Nous identifions également une tendance habile à retenir les informations qui pourraient le péjorer, et à reprendre et à s'approprier maladroitement certaines observations des soussignées ou d'autres professionnels. Bien que des précisions soient sollicitées, le laïus du concerné reste redondant ou incohérent, et dévoile un manque de profondeur dans ses réflexions. À ce propos, la dernière expertise psychiatrique met en exergue des séquelles du trouble de l'attention qui se manifesteraient par une tendance à donner la première réponse qui lui vient en tête.

Mickaël DOUGOUD reconnaît présenter certaines fragilités. Néanmoins, il établit des liens de causalités invraisemblables, lesquels n'apportent pas d'éclairage sur les problématiques discutées. L'intéressé peine toujours à effectuer le lien entre sa situation pénale et son fonctionnement personnel. D'ailleurs, d'importantes distorsions cognitives (telles que la projection de ses désirs et l'inférence) jalonnent son discours, et concernent autant sa perception de lui-même que celle de ses relations. Comme relevé par le Dr Gravier (expertise psychiatrique de 2018), le susnommé présente une problématique abandonnique, narcissique et identitaire. Celle-ci se manifeste, durant nos entretiens, par une importante ambivalence, du clivage et de la contradiction dans sa façon de se percevoir et d'envisager ses relations.

Pour conclure, nous relevons un registre émotionnel dominé par la colère et la frustration à propos de sa situation de vie, auquel s'ajoute de l'embarras lorsqu'il évoque ses délits.

Reconnaissance des délits et capacités introspectives

Actuellement, nous constatons que la reconnaissance des faits n'a pas connu d'évolution depuis les dernières évaluations établies à l'endroit de Mickaël DOUGOUD. Si l'intéressé n'a jamais mis en doute la version des faits de ses victimes, lorsqu'il s'exprime sur ses passages à l'acte, il minimise passablement la violence infligée. Notons qu'il effectue sa 8e année d'incarcération, et que la mesure au sens de l'art. 61 CP a été levée, en raison de l'absence d'évolution suffisante dans la compréhension de ses délits, notamment de son fonctionnement. Cependant, il sied aussi de mentionner qu'il se situe au commencement de sa mesure institutionnelle, au sens de l'art. 59 CP.

Mickaël DOUGOUD manifeste toujours de la résistance à évoquer ses délits et endosse une posture défensive. En 2016 (cf. expertise criminologique), il était compréhensible de devoir le confronter aux

aspects les plus délicats de son jugement pour qu'il les admette. À l'heure actuelle, le susnommé devrait pouvoir s'en expliquer de manière spontanée sans qu'une sollicitation externe ne soit nécessaire. À notre sens, ceci dénote le malaise à exposer les aspects moins valorisants de sa personne, mais aussi les limites dans sa compréhension de ses délits, ainsi que de son fonctionnement. Ainsi, l'intéressé se contente d'évoquer ses passages à l'acte de façon vague. Il se focalise sur les aspects relationnels et sur ses difficultés personnelles, au détriment des éléments factuels, sans jamais décrire les actes infligés à ses victimes. Nous relevons qu'il évite particulièrement d'employer des termes relatifs à des actions sexuelles, et use d'euphémismes. D'importantes minimisations sont toujours présentes, notamment lorsqu'il relève *« j'ai exigé d'elle »*, *« je lui ai demandé de »* pour se référer aux moyens de contrainte exercés sur ses victimes. Des formes de banalisation transparaissent lorsqu'il utilise l'expression *« coucher avec »* ou *« coucherie »* pour s'exprimer sur les viols.

Lorsqu'il s'explique au sujet de ses actes, Mickaël DOUGOUD met en relief des éléments contextuels non explicatifs des types de délits perpétrés, qu'il relie par des causalités incorrectes. Il rapporte, à peu de choses près, les mêmes facteurs énoncés précédemment (difficultés de l'adolescence, mauvaises fréquentations, arrêt de la Ritaline, renvoi du club de hockey et de son travail). Durant les entretiens, il évoque aussi régulièrement son sentiment d'abandon et de rejet de ses pairs, ainsi que de potentielles concubines. Bien que ces aspects soient la source d'une souffrance réelle chez le concerné, ils sont également utilisés pour se victimiser et pour induire la compassion chez l'autre.

Incité à réfléchir sur la typologie de ses infractions, l'intéressé ne tisse pas de liens avec ses déviances sexuelles ni avec son mode d'entrée en relation. Mickaël DOUGOUD admet ne pas être en mesure d'identifier toutes les raisons qui l'ont conduit à commettre ses délits. À notre sens, il est authentique vis-à-vis de ses difficultés à appréhender et à accepter son fonctionnement. Les importantes distorsions cognitives qu'il présente contribuent à cette problématique.

Au vu de ce qui précède, une certaine stagnation, voire une régression, vis-à-vis de ses capacités introspectives peut être constatée. Nous pourrions interpréter cela par le caractère moins confrontant de nos entretiens, ou cela pourrait également découler d'un état émotionnel singulier lors des entretiens (accès à internet, tensions vis-à-vis de la séance de réseau à venir, difficultés ressenties durant les conduites), ce qui expliquerait qu'il soit plus réservé ou déconnecté de sa situation pénale. Cependant, nous notons que dans les discussions clandestines que Mickaël DOUGOUD entretenait sur les réseaux sociaux, il n'était pas transparent quant aux raisons de son incarcération[1].

Capacités empathiques

Mickaël DOUGOUD n'évoque quasiment pas ses victimes. Lorsqu'il y est obligé, il le fait avec de la distance émotionnelle. Rappelons qu'il les a toujours reconnues comme telles, bien qu'il se mette sur un pied d'égalité avec elles. Le susnommé admet ses difficultés à identifier les ressentis de ses victimes. Il réitère souvent les mêmes expressions à ce sujet *(« elle a dû se sentir déçue »*, *« triste et énervée »*), sans qu'il y ait un meilleur ancrage des séquelles de ses actes. Étant donné les capacités empathiques limitées de l'intéressé, les regrets demeurent égocentrés et ne s'accompagnent pas de remords. Le concerné éprouve de la honte et de la gêne, induites par un effet de désirabilité sociale, ce qui peut facilement être confondu avec de la culpabilité.

[1] Il évoque *« avoir aidé les mauvaises personnes »* ou *« avoir déconné et être allé trop loin »*.

Les mécanismes de prise de pouvoir et de (re)valorisation indirecte, mis en lumière dans l'expertise criminologique de 2016, font toujours surface dans le discours du susnommé. Au travers de ses propos, Mickaël DOUGOUD se met au premier plan, et entretient une certaine forme de toute-puissance vis-à-vis de ses victimes.

Nous observons des reviviscences d'un discours de type obsessionnel concernant Mélanie, avec de l'idéalisation et de la fixation, tandis que la description de sa relation avec Madalina est dominée par l'utilitarisme. Ces aspects ne suscitent pas de réflexion critique par le susnommé, de même que sa différence d'âge avec ses victimes.

S'agissant de Mélanie, le concerné avoue indirectement un fonctionnement pervers. Lors de sa précédente évaluation criminologique, il subsistait de l'ambivalence, alors que désormais il admet une forme d'emprise et de duperie mises en œuvre par son rôle de sauveur et de bourreau. Mickaël DOUGOUD consent avoir exploité les vulnérabilités de sa victime, mais minimise toujours largement ses agirs, puisqu'il admet l'avoir mise dans l'incapacité de résister à « *ses demandes* ». De plus, sa responsabilité est minorée, puisqu'il considère avoir saisi une « opportunité ». Nous constatons que la reconnaissance de ces aspects pervers de son fonctionnement fait écho à un discours appris durant son incarcération.

Pour le surplus, nous remarquons que, lors des précédentes démarches évaluatives, il admettait d'autres aspects problématiques de son fonctionnement, alors que cela n'a pas été le cas lors des présents entretiens.

Perception de la violence

Mickaël DOUGOUD fournit une définition correcte des notions de viol et de contrainte. Concernant ses délits, il tient compte de la dimension psychologique de la violence, mais ses représentations à cet égard restent superficielles. De plus, il occulte toujours la violence physique employée. Une part de déni semble subsister à ce propos, ce qui était déjà relevé dans la précédente évaluation criminologique.

L'intéressé admet un potentiel violent chez lui, mais en a une vision tronquée, n'identifiant pas ses passages à l'acte comme en étant le résultat. Ainsi, lorsqu'il fait référence à sa violence, il évoque les épisodes de bagarres avec d'autres jeunes à l'école, ainsi que les coups portés à l'endroit de son frère. Il y a une certaine déresponsabilisation par rapport à ses accès de colère, ces derniers étant décrits de façon circonstanciée. En effet, ils sont présentés comme un moyen de se défendre des remarques désobligeantes sur son poids, ou de l'autoritarisme de son frère.

Ses difficultés à établir un lien entre son potentiel de violence et ses délits reflètent ses capacités limitées à appréhender la gravité de ces derniers, et à reconnaître la prégnance de cette dimension dans ses relations aux femmes. De plus, Mickaël DOUGOUD semble percevoir l'utilisation de la violence comme un moyen d'atteindre ses objectifs (comme être en couple avec ses victimes par exemple). À noter que ses passages à l'acte démontrent également que l'emploi de la violence peut constituer un but en soi, servant de décharge émotionnelle et de gratification sexuelle.

Enfin, l'intéressé estime que son fonctionnement violent appartient au passé, et est désormais maîtrisé. Or, comme évoqué plus haut, le comportement de l'intéressé laisse sous-tendre un potentiel explosif. D'ailleurs, il semble parfois devoir fournir des efforts pour se contenir : *« j'avais envie de lui casser la gueule »* ; *« j'aurais pu lui en coller une »*, dit-il, en cas de frustration.

Perception de la sanction pénale

Lorsqu'il a été rencontré en juillet 2020, Mickaël DOUGOUD justifiait le changement de sanction pénale à son endroit par de l'anxiété sociale éprouvée durant ses sorties. Depuis, son discours a évolué, mais reste déconnecté de ses difficultés personnelles, ou tient du registre plaqué. L'intéressé peine à comprendre les décisions judiciaires le concernant, car il examine son évolution en tenant compte uniquement de son comportement en détention, qu'il décrit comme oppositionnel au début de sa peine et compliant à ce jour. S'il comprend intellectuellement la mesure à laquelle il est astreint, il ne l'a pas pour autant intégrée, contrairement à ce qu'il avait laissé sous-entendre lors de sa dernière expertise psychiatrique.

Bien que le susnommé s'en défende, nous observons encore une attitude réfractaire aux mesures de prévention de la récidive édictées par la Justice. En outre, des pensées de type victimaire et persécutoire sont prégnantes dans son discours. Mickaël DOUGOUD affirme se conformer et accepter les règles qui lui sont fixées : « *Je n'ai rien à me reprocher* ». Or, il a instrumentalisé le cadre ouvert de la Sapinière et la confiance du personnel pour détourner le règlement. D'ailleurs, nous observons qu'il ne s'agit pas d'un événement isolé. En effet, l'examen de son dossier permet de constater qu'à chaque opportunité, l'intéressé a étudié et tiré profit des failles du système, pour accéder à internet, en particulier pour combler ses pulsions sexuelles. Il a fait de même concernant la fabrication et la consommation d'alcool, les premières années de détention. Vis-à-vis de ses récents agissements sur les réseaux sociaux, nous distinguons une absence de culpabilité, un sentiment d'impunité et de l'omnipotence. L'absence d'un regard critique sur ses comportements, en particulier sur sa recherche de stimuli sexuels et son entrée en contact avec de nombreuses femmes, s'avère inquiétante en termes de risque de récidive, et atteste de l'absence d'évolution.

À cela s'ajoute que Mickaël DOUGOUD n'a de cesse de mettre en cause les décisions de la Justice, et ne se satisfait jamais des exceptions qui lui sont octroyées. Il tente aussi de rallier les professionnels autour de ses revendications et d'inverser, ou à tout le moins, d'établir une relation paritaire avec les intervenants assurant sa prise en charge. Sa tendance à la manipulation, au charme superficiel et au clivage reste un marqueur dans ses interactions avec le personnel.

Son activité illicite sur les réseaux sociaux dénote d'une volonté manifeste de contrevenir aux conditions stipulées dans le cadre de sa mesure. Cela étant, nous observons qu'il n'y a pas eu de prise de conscience ni d'amélioration vis-à-vis de son comportement de type antisocial, ni d'assouplissements quant aux traits psychopathiques qu'il présente. Mickaël DOUGOUD continue d'agir en étant guidé par ses propres désirs, par la recherche de valorisation externe et par l'évitement des frustrations.

Suivi psychothérapeutique et perception des diagnostics

Au sujet de son traitement, Mickaël DOUGOUD ne se positionne pas clairement sur l'importance de cet aspect dans son évolution. En effet, il précise ne plus être sujet aux problématiques identifiées en début de détention (se sentir supérieur aux autres, ne pas réussir à gérer ses émotions négatives, être égoïste et manquer d'empathie), tout en soutenant qu'un suivi thérapeutique est nécessaire. Il ne parvient toutefois à cibler ses besoins, ni des objectifs. Par ailleurs, l'intéressé n'évoque pas spontanément ce suivi comme un outil de prévention de la récidive, et ne l'intègre pas dans ses projets à long terme. De ce fait, il semble encore adhérer à son traitement par obligation, relevant « *se faire violence pour aller en thérapie* ». D'ailleurs, le fait qu'il considère que le temps nécessaire pour

atteindre les objectifs de la mesure est équivalent à la durée prévisible de cette dernière (2 à 3 ans) appuie cette constatation.

L'intéressé mentionne avoir une bonne alliance avec ses thérapeutes, et qu'il s'impliquerait davantage dans son suivi que par le passé. Néanmoins, il n'a pas su nous indiquer s'il pouvait parler de sa sexualité et de ses problèmes plus librement durant les séances de thérapie que durant les démarches évaluatives : *« peut-être que oui »*. De plus, nous remarquons toujours la prégnance d'un discours ambivalent et plaqué. En effet, Mickaël DOUGOUD relève aujourd'hui ne pas avoir exploité son précédent suivi thérapeutique au CEP, alors qu'il relatait le contraire au moment de sa dernière expertise psychiatrique. Eu égard aux aspects mis en évidence dans la présente évaluation, nous estimons que l'intéressé ne s'est pas encore engagé avec profondeur et authenticité dans son suivi thérapeutique. Le fait qu'il présente un discours changeant quant à sa satisfaction sur son célibat, et qu'il n'ait pas partagé avec ses thérapeutes ses préoccupations sexuelles, rendent compte d'une certaine compliance stratégique.

Pour ce qui est de ses troubles psychiques, Mickaël DOUGOUD ne les reconnaît pas, et se contente de mentionner la psychopathie. Il estime que les caractéristiques qui lui étaient attribuées, telles que le mensonge ou le manque d'empathie ne font plus partie de son fonctionnement. À aucun moment l'intéressé ne mentionne la présence d'une déviance sexuelle. Soulignons que lors d'autres entretiens évaluatifs, il disait se reconnaître dans les diagnostics rendus à son endroit, les situant toujours dans le passé.

L'intéressé peut admettre indirectement certains aspects fragilisants dans son fonctionnement, tels que la projection – *« j'ai tendance à tout prendre contre moi, alors que peut-être que la personne est juste de mauvaise humeur »* – ou la prégnance d'un besoin de valorisation par autrui – *« c'est vrai que c'est important ce que les autres pensent de moi, j'ai besoin qu'on me dise que je suis quelqu'un de bien »*. Enfin, il apparaît que l'intéressé verbalise facilement ses ressentis négatifs, ce qui est positif, et est par ailleurs relevé dans le rapport de conduite du Centre de psychiatrie du 08.01.2021.

Aspects relationnels et rapport à la sexualité

D'une manière générale, nous relevons de l'immaturité dans les rapports à autrui. D'une part, nous notons un surinvestissement des relations, amicales, affectives et professionnelles, comme une source de valorisation personnelle. D'autre part, des distorsions imprègnent ses rapports à l'autre, et le conduisent souvent à les exploiter de manière inappropriée et intense.

Son comportement à l'égard des femmes ses dernières années permet de confirmer l'hypothèse de la précédente évaluation criminologique selon laquelle il s'attache à toute personne qui lui montre de l'intérêt. À cet égard, l'intéressé nous renseigne sur les liens tissés avec deux femmes. Il évoque avoir imaginé qu'il ressentait des sentiments amoureux envers une amie, qui a repris contact avec lui durant son séjour à Pramont, Aurélie. De la même manière, nous notons qu'il nourrit des sentiments très vifs de type obsessionnel et projectif à l'égard d'une éducatrice de Pramont, Virginie, par rapport à laquelle son discours est changeant. Enfin, plus récemment, sur les réseaux sociaux, il relevait avoir repris contact avec son ex-compagne, et envisageait de renouer cette relation[2]. Nous identifions de la distorsion et une importante labilité vis-à-vis des questions de couple. Par ailleurs, sa vision des

[2] Il s'agirait de Jennifer, personne avec laquelle il a entretenu une relation durant sa détention, qu'il qualifie comme nocive. Cette relation était empreinte d'échanges sadomasochistes et sexistes. Jennifer présentait les mêmes caractéristiques que ses victimes.

relations affectives est idéalisée et fantasmée, au regard de son passif relationnel, et de son vécu intérieur (déviances sexuelles). De la même manière, nous observons que les caractéristiques qu'il rechercherait chez une femme, à savoir *« une forte personnalité »* sont à l'opposé du prototype de ses victimes. Enfin, l'intéressé exprime que ses dernières relations ont été dénuées de comportements nuisibles (Catherine, Mélodie et Jennifer), mais son dossier met en évidence le même mode opératoire qu'avec ses victimes.

Un aspect que nous relevons dans le fonctionnement de l'intéressé a trait à une image incertaine de soi, qui renvoie aux fragilités narcissiques énoncées dans les rapports le concernant. Une forte ambivalence ressort de son discours, oscillant entre une valorisation et une déconsidération excessive de soi. De la même manière, nous observons que l'intéressé semble s'être construit sur le fondement de la virilité, voire de la misogynie, comme un moyen de valorisation personnelle. D'ailleurs, il évolue en cherchant la reconnaissance et la présence de cet attribut chez ses pairs. Cet aspect a pu être perçu à la Sapinière.

S'agissant de son fonctionnement sexuel, nous notons qu'il cherche à établir des relations de type symbiotique avec de potentielles concubines, et à dessein d'obtenir des gratifications sexuelles. Toutefois, cet aspect est toujours nié par Mickaël DOUGOUD, lequel justifie son besoin de contrôle de l'autre par un romantisme mal placé. D'ailleurs, la trame narrative de Mickaël DOUGOUD consiste toujours à expliquer ses agissements par le désir d'établir une relation affective. Ce sont des aspects relationnels qui sont mis en évidence éclipsant ceux d'ordre pulsionnel, à savoir sa volonté d'obtenir une gratification sexuelle et d'assouvir certains fantasmes.

En entretien, il met en avant l'importance des gestes érotiques, la recherche d'*« une histoire »* dans les contenus pornographiques qu'il consomme. Face à ses interlocuteurs, il distille l'idée selon laquelle il serait désormais apaisé vis-à-vis de son attrait pour une sexualité à caractère sadomasochiste, et évoque une libido en diminution. Lorsque nous abordons ce thème, plusieurs glissements vers les notions de violence ponctuent le discours du concerné, et laissent sous-tendre une imbrication entre ces domaines. Pour ce qui est de l'intensité et de la teneur de ses désirs sexuels, ils sont encore normalisés, et consisteraient à *« caresser l'autre »* et *« avoir un rapport en soi »*. Tout juste admet-il avoir aimé par le passé visionner de la pornographie *« hard »*, et avoir échangé des *« propos crus »* avec sa précédente compagne, minimisant ainsi fortement ses déviances et préférences sexuelles. Au sujet de sa sexualité en détention, il rapporte uniquement visionner parfois du matériel pornographique, alors qu'au moment de sa précédente expertise psychiatrique, il reconnaissait se masturber de façon quotidienne, par habitude. Il se garde d'évoquer qu'il a été invité par les intervenants de la Sapinière à modérer ses demandes de films pornographiques. Il a aussi cessé de se procurer ce matériel auprès du service intérieur depuis qu'il est davantage actif sur les réseaux. Force est de constater que l'intéressé tient toujours un discours inauthentique au sujet de sa sexualité.

Nous observons peu d'évolution chez Mickaël DOUGOUD dans l'appréhension de son fonctionnement sexo-relationnel, bien que quelques aspects aient été l'objet d'une certaine internalisation, tel que l'attrait pour une sexualité sadomasochiste. Les autres intérêts sexuels déviants semblent déniés. Une amorce d'évolution peut être perçue au niveau de la gratification sexuelle par la coercition. Ainsi, le susnommé admet éprouver le même plaisir lors d'une relation sexuelle consentie ou coercitive, alors que jusqu'à présent il le minimisait. De la même manière, il reconnaît la recherche de rapports sexuels impersonnels dans ses précédentes relations.

Eu égard au contenu retrouvé sur ses réseaux sociaux, nous relevons une minimisation extrême de l'importance de la sexualité dans son fonctionnement. Cet aspect était déjà questionné dans les

précédents rapports évaluatifs. Rappelons que ses connexions à internet ont pratiquement eu pour seul but la recherche de contenu pornographique et de contacts sexuels avec des femmes. Qui plus est, le même mode d'entrée en relation qu'avec ses victimes est mis évidence dans les échanges avec ces dernières. Pour conclure, il appert que la surveillance et le traitement thérapeutique prodigués au cours des huit dernières années, ne lui ont pas permis d'endiguer ses compulsions sexuelles, ni de se mettre hors d'atteinte de potentielles victimes. Le fait qu'il n'ait pas demandé de l'aide aux professionnels afin de faire face à ses pulsions s'avère préoccupant, en termes de récidive.

Mickaël DOUGOUD considère ses fantasmes sexuels déviants comme étant résorbés, les omet, et ne reconnait pas l'intensité de ses préoccupations sexuelles.

Projets

Mickaël DOUGOUD présente des objectifs positifs, mais sa vision de l'avenir ne prend en compte ni sa situation pénale (caractère indéterminé de la mesure) ni ses difficultés personnelles. Ses projets s'articulent autour de la construction d'une vie de couple et de famille, et d'une réinsertion sociale réussie. Cette dernière implique d'avoir son propre logement, un chien et d'entretenir un rythme de vie sain et sportif. S'agissant d'une éventuelle réinsertion professionnelle, celle-ci n'apparaît pas comme prioritaire, contrairement à ce qui était mis évidence lors de sa précédente évaluation criminologique.

Lorsqu'il se projette dans l'exécution de sa peine, Mickaël DOUGOUD s'adapte toujours stratégiquement à son interlocuteur. Nous notons, de plus, qu'il est encore dans une anticipation prématurée et irréaliste d'ouvertures de régime, ce qui lui amène passablement de frustration et de déception. La contradiction demeure importante dans le discours du concerné. Par exemple, il énonce un besoin du soutien pour s'insérer socialement, tout en exprimant son souhait d'avoir congé le week-end de ses 30 ans (avril 2021). L'intéressé précise vouloir être épaulé lors de ses premières sorties non accompagnées par ses proches, mais pense pouvoir rapidement se gérer seul. En outre, s'il estime qu'un cadre strict est nécessaire, il considère posséder les outils pour s'imposer une discipline, notamment en termes d'horaires et de consommation d'alcool. Si une évolution positive peut être constatée dans ses capacités à structurer ses journées au sein dans contexte institutionnel, il serait prématuré de considérer que cela serait le cas dans un environnement non protégé. Remarquons que l'intéressé ne tient pas compte des aspects relatifs à son fonctionnement inter et intra-personnel, lorsqu'il envisage des sorties.

Évaluation du risque : aspects cliniques et outils d'évaluation

Positionnement de l'intéressé vis-à-vis de la récidive et du potentiel de dangerosité

Comme relevé précédemment Mickaël DOUGOUD tient des propos contradictoires sur son évolution. S'agissant de la récidive, il estime ne plus présenter de risque, ou se situer à un niveau modéré. Selon sa perception, les facteurs qui lui permettraient de juguler la récidive sont corrélés au fait qu'il serait désormais « *un nounours* », aurait peur des autres, aurait des attaques de panique dans les lieux publics, préférerait rester dans son coin, et ne consommerait plus d'alcool. Paradoxalement, il insiste sur le fait qu'il ne doit pas se sentir supérieur aux autres, doit *« les percevoir comme des êtres humains et non comme des objets »,* et doit maintenir un cadre de vie discipliné. Comme facteurs protecteurs sont cités sa volonté de s'en sortir et ne « *plus tout perdre* », le risque d'éloignement de ses proches en cas de récidive, *« se contrôler »* et la poursuite de sa thérapie. Les situations qui pourraient l'amener à une récidive violente (il ne fait aucunement mention d'une récidive de type

sexuelle) interviendraient si quelqu'un s'en prenait à l'un de ses proches. Il estime qu'il pourrait alors ne plus contrôler ses émotions.

En résumé, sa reconnaissance du potentiel de récidive est en deçà de celui qu'il représente. De surcroît, aucune stratégie concrète visant à éviter la commission des mêmes types de délits n'est envisagée, et les situations à risque ne sont pas identifiées, ou aucun effort n'est fourni afin de s'en prémunir.

Facteurs de risque et formulation du risque

Afin d'apprécier les divers types de risque de récidive (générale et spécifique), nous avons procédé à la passation des outils suivants : LS/CMI[3], HCR-20 (V3)[4], Statique-99R[5] et la Stable-2007[6].

En premier lieu, nous nous référons au **LS/CMI**, inventaire de niveau de service et de gestion de cas portant sur les caractéristiques du délinquant et les situations pertinentes à la prise de décision en vue de travailler les aspects les plus susceptibles de réduire la récidive. À la lumière de cet outil, il appert que Mickaël DOUGOUD se situe au même niveau de risque qu'au moment de la précédente expertise criminologique.

Ainsi, le risque de récidive **générale** (tous délits confondus) peut être considéré comme **élevé** (limite inférieure). Nous distinguons la présence des éléments déjà mis en relief dans l'évaluation précitée, mais constatons une évolution quant à la formation professionnelle du concerné et à l'utilisation de ses temps libres. En effet, nous notons que Mickaël DOUGOUD est désormais mieux outillé en vue d'une réinsertion professionnelle. Par ailleurs, la réussite de son attestation fédérale professionnelle de menuiserie lui a permis de rompre avec un passé scolaire marqué par l'échec. À contrario, les éléments mis en évidence dans le Plan d'exécution de la mesure, dénotent toujours de l'absence d'un soutien personnel (familial et amical) étayé, cadrant et prosocial.

La passation de l'outil **HCR-20** (V3) nous permet de retenir les mêmes aspects décrits dans les plus récents rapports rendus à l'endroit du concerné. Ainsi, le risque de récidive que le susnommé exerce de la violence demeure à un niveau **modéré**. Nous constatons une péjoration s'agissant des aspects cliniques et de gestion du risque. D'une part, nous constatons une adhésion feinte, et l'instrumentalisation des possibilités offertes à la Sapinière. En agissant de la sorte, il s'est exposé à des situations rendant le risque de nouveaux passages à l'acte tangible, au lieu de chercher de l'aide auprès des professionnels. Étant donné la récurrence de ce type de comportement dans le parcours carcéral de l'intéressé, il n'est pas improbable qu'il reproduise ce type de comportements, en particulier en l'absence de perspectives d'ouvertures. D'autre part, nous relevons l'absence d'une prise en charge adéquate à ses fragilités, dû au fait que l'intéressé se trouve en milieu carcéral, ne bénéficiant pas d'un degré de suivi socio-judiciaire suffisant.

L'intéressé se montre encore peu motivé à s'attaquer à sa problématique sexo-relationnelle et concentre davantage son attention sur des domaines moins engageants, tels que son évolution dans le

---

[3] Andrews, D.A., Bonta, J. L., & Wormith, J.S. (2004). *Level of Service/Case Management Inventory (LS/CMI)* Inventaire *de niveau de service et de gestion de cas : Outil d'évaluation des délinquants. Guide de cotation.* Canada, Multi-Health System Inc.

[4] Douglas, K. S., Hart, S. D., Webster C.D. et Belfrage, H. (2013). HCR-20 V3: *Évaluation du risque de violence.* Mental Health, Law and Policy Institute, Simon Fraser University.

[5] Harris, A. J. R., Phenix A., Hanson R. K. et Thornton D. (2003). *Statique-99R: règles de codage révisées – 2003.* Ottawa, Ministère du solliciteur général du Canada, Otawa, Canada.

[6] Fernandez Y., Harris, A. J., Hanson, R. K., R., Sparks J. (2014). *Échelle Stable-2007. Manuel de Cotation. Version révisée 2014.* Ministère du solliciteur général du Canada, Otawa, Canada.

cadre de son travail et en termes de gestion comportementale. De plus, il démontre des limitations empathiques et une compliance stratégique qui renvoie à ses traits psychopathiques, ce qui constitue un facteur important d'entrave thérapeutique.

En termes de **facteurs spécifiques à la récidive sexuelle**, une évaluation a été faite à l'aide des échelles **Statique-99R** et **Stable-2007**. Le premier instrument se fonde uniquement sur des facteurs statiques, c'est-à-dire relatifs à des critères sur lesquels aucune intervention n'est possible, et donc immuables. Tandis que le deuxième vise à évaluer les changements du niveau de risque dynamique et les besoins en matière de traitement. Ces deux outils ont été conçus pour appuyer la prédiction du risque de récidive sexuelle et violente de délinquants sexuels.

Le score obtenu à la **Statique-99R** n'a pas connu de changement, Mickaël DOUGOUD présentant un **risque** considéré **au-dessus de la moyenne**, comparativement à d'autres délinquants sexuels adultes de sexe masculin. La présence d'infractions à caractère sexuel sans contact et de violence non sexuelle (contrainte) accentue le niveau de risque de l'intéressé par rapport à d'autres auteurs de violences sexuelles sur les femmes.

S'agissant des sous-composantes dynamiques du profil de l'intéressé, la passation de la **Stable-2007**, nous renvoie vers une **densité des besoins criminogènes élevée**. Les difficultés les plus prégnantes se concentrent autour de l'absence d'un environnement social protecteur, de problèmes dans le vécu de son intimité, et d'un manque de maîtrise de soi sur le plan sexuel.

Les facteurs les plus saillants sont les suivants : le fait que l'intéressé ait des influences sociales dites négatives, eu égard à l'absence de capacités cadrantes de la mère, à l'absence de relations sociales positives, et à la présence de plusieurs pairs antisociaux perçus comme des modèles[7] ; le fait que l'intéressé n'ait jamais connu une vie de couple harmonieuse, ses relations intimes étant marquées par la violence et l'obsession ; le vécu de rejet, ainsi que la souffrance causée par un sentiment de solitude prégnant durant l'année écoulée ; un surinvestissement de la sphère sexuelle au détriment d'autres dimensions de sa vie ; la présence d'intérêts sexuels déviants à savoir d'un trouble sévère de la préférence et de paraphilies multiples.

D'autres aspects fragilisants sont présents, mais de façon moins marquée, notamment : une certaine hostilité envers les femmes, ses relations avec ces dernières étant difficiles, souvent investies de manière inadéquate et empreintes de pensées stéréotypées (vision objectifiée, catégorisation inappropriée comme s'agissant de personnes cherchant à nuire, ou à qui l'on ne peut pas faire confiance) ; un manque d'égard pour ses victimes, mais aussi vis-à-vis de ses relations interpersonnelles est toujours présent, même si cet aspect a connu une évolution favorable ; la présence de gestes de type impulsifs, de par son mode de vie instable avant la détention, ces derniers étant à nuancer en raison de son jeune âge ; de faibles aptitudes pour la résolution de problèmes en-dehors de sa problématique sexuelle, avec la prégnance de certains raisonnements illogiques et de difficultés à apprendre de ses erreurs ; la présence d'émotions négatives, telles que des ruminations, des ressentiments, ainsi qu'une méfiance excessive et une hostilité ; la mauvaise coopération dans le cadre de la supervision, car l'intéressé continue d'évoluer en tentant de manipuler le système et le personnel. Pour ce qui est du recours à la sexualité comme mécanisme d'adaptation, les éléments rapportés en entretien ne nous ont pas permis de coter ce facteur. Néanmoins, celui-ci mériterait d'être investigué dans le cadre des entretiens thérapeutiques.

---

[7] Le lecteur est prié de se référer au PES auquel se document s'annexe.

Considérant les niveaux de risque obtenus à ces échelles, les scores peuvent être combinés pour produire une évaluation du risque et des besoins en matière de récidive sexuelle. **L'évaluation composite de ces deux résultats** amène à classer Mickaël DOUGOUD dans un **niveau de risque bien au-dessus de la moyenne**. Les individus qui appartiennent à cette catégorie présentent des besoins criminogènes dans la plupart des domaines analysés, qui sont chroniques ou sévères. En outre, ils présentent des ressources prosociales extrêmement limitées. Le taux de récidive des individus qui se situent dans ce niveau de risque est, en substance, environ le triple ou le quadruple des individus condamnés pour délits sexuels.

Notons que les événements récents concernant l'accès à internet sont révélateurs d'un niveau de risque accru à court terme. Certains facteurs précipitants ont été réactivés, à savoir le fait qu'il présente une fixation sur une femme en particulier, Virginie ; l'augmentation du temps passé online sur les réseaux sociaux, ; la consommation de contenu sexuellement stimulant ; et une humeur plus labile.

Facteurs protecteurs

Parallèlement aux outils précités, nous avons coté le **SAPROF**[8], échelle permettant de mettre en évidence les facteurs pouvant protéger l'individu d'une réitération des délits violents et/ou sexuels.

En analysant les résultats obtenus à l'échelle Stable-2007, nous pouvons constater les bénéfices d'un suivi psycho-éducationnel dans un environnement cadrant dans l'évolution du concerné. En effet, l'intéressé présente toujours une importante labilité émotionnelle, mais a acquis des ressources pour se maîtriser sur un plan comportemental, si l'on fait abstraction de ses pulsions sexuelles. Les items relatifs à l'adaptation au fonctionnement institutionnel et à la maîtrise de sa personne ne peuvent pas être validés comme étant acquis, mais ont connu une évolution positive. À ce propos, nous rejoignons la précédente évaluation criminologique, en ce sens que ce constat est à considérer avec une extrême précaution, étant donné les capacités de l'intéressé à feindre l'adhésion. Par ailleurs, il est observé que sa capacité à se contenir est tributaire de son placement dans un environnement suffisamment cadrant, l'intéressé n'ayant pas démontré qu'il serait apte à réguler de lui-même ses émotions.

Si dans le passé, il avait été mis en relief une adhésion stratégique aux formations professionnelles proposées, la réussite aisée d'une AFP semble avoir amené une source d'enrichissement et de fierté pour le concerné. À l'EDFR, son investissement est considéré comme au-delà de la moyenne s'agissant de son travail, des cours, et lors d'autres activités proposées. L'intéressé s'est montré motivé, a fourni des efforts importants, et a démontré ses compétences manuelles et d'apprentissage. Toutefois, le fait qu'il ait utilisé son poste au magasin de la Sapinière pour obtenir indûment des avantages, brisant ainsi la confiance placée en lui, ne permet pas de valider cette item comme un élément protecteur. Au contraire, cela semble fournir des arguments à l'hypothèse formulée dans la précédente évaluation criminologique, selon laquelle Mickaël DOUGOUD pourrait commettre des infractions d'autres typologies, en raison de l'appât du gain. Il sera nécessaire de réévaluer cet aspect dans les prochaines années.

---

[8] De Vogel, V., De Ruiter, C., Bouman, Y., & De Vries Robbé, M. (2011). *SAPROF : Guide d'évaluation des facteurs de protection pour le risque de violence.* Forum Educatief, Utrecht, Pays-Bas.

La gestion de ses finances est un aspect que l'intéressé a amélioré en détention, s'acquittant de ses frais de Justice et allouant un montant mensuel important à ses victimes (CHF 200.-).

L'intéressé collabore, certes, au suivi thérapeutique, mais nous l'avons vu, cette adhésion semble stratégique. Cela dit, qu'il se rende régulièrement aux séances ne peut être que bénéfique, en dépit du niveau réel d'investissement et d'évolution. Le fait est cependant que Mickaël DOUGOUD doit encore apprendre à mettre à profit cet espace de manière adéquate et pertinente, ceci dans un but de gestion de la récidive.

Enfin, les facteurs relatifs au contrôle externe et à l'existence de conditions de vie sont également présents, mais celui de l'accès à des soins professionnels adaptés n'est présent que partiellement. Si un cadre et un suivi thérapeutiques sont fournis au sein de l'EDFR pour la situation de Mickaël DOUGOUD, il n'en demeure pas moins qu'il ne s'agit pas d'une institution adaptée à ses besoins.

Eu égard aux précautions ci énoncées, nous mettons en évidence un **niveau de protection** qui peut être déterminé comme étant toujours **faible**.

Axes de travail

Conjointement au profil de risque et de besoins, mis en lumière par le LS/CMI, et la Stable-2007, des axes de travail en vue de la gestion de ce risque peuvent être formulés.

À ce stade, nous estimons que la gestion du niveau de risque passe par un investissement dans le travail thérapeutique, pour une évolution favorable. Ce suivi devrait lui permettre d'améliorer la compréhension de son fonctionnement sexo-relationnel et de se détourner de comportements à risque, dans l'optique qu'une restructuration cognitive puisse s'opérer, par la suite. Étant donné qu'il n'a pas encore acquis des moyens de se détourner de situations représentant un risque pour autrui, seul un cadre particulièrement strict semble à même de l'empêcher d'accéder à de potentielles victimes et d'instrumentaliser le système. Mickaël DOUGOUD doit désormais fournir des preuves de ses capacités à évoluer dans le cadre de sa thérapie, avant que des ouvertures de régime ne puissent être à nouveau envisagées.

Les axes de travail plus généraux qui peuvent être développés actuellement ont trait aux relations avec ses proches. En effet, il paraît nécessaire de pouvoir rencontrer la mère de l'intéressé, et de lui faire prendre conscience des enjeux sécuritaires que représente la situation de son fils. Il faudrait également déterminer la capacité de cette dernière à collaborer avec les autorités judiciaires. En effet, nous constatons que Mme Conus peut encourager le concerné à adopter une attitude oppositionnelle vis-à-vis de sa mesure thérapeutique. De même, par loyauté, elle pourrait éviter de dénoncer certains comportements qui vont à l'encontre des règles de conduite. Au sujet de son entourage, Mickaël DOUGOUD devrait entamer une réflexion sur les relations qu'il entretient avec certains codétenus (anciens ou actuels), notamment en ce qui concerne sa perception d'eux en tant que modèles.

Enfin, le maintien d'un rythme de vie sain, avec la possibilité de participer à des activités enrichissantes constitue un facteur protecteur pour le concerné, mais que le régime de détention fermé est moins apte à favoriser. La participation à certaines activités telles l'art-thérapie ou l'ergothérapie pourrait être envisagée, pour autant que l'intéressé se montre réceptif et que les thérapeutes les jugent pertinentes. Ces activités pourraient notamment l'aider dans l'expression et la gestion de son vécu émotionnel.

Conclusion

Mickaël DOUGOUD est sous tutelle de la Justice depuis plus de 8 ans. Or, l'intéressé n'a pas pu ou su mettre à profit les suivis psycho-socio-judiciaires afin d'approfondir avec authenticité la problématique de sa pulsionnalité violente, ou son fonctionnement inter et intra personnel. En dépit de cela, nous notons que la présence d'un cadre protecteur (détention) a permis au concerné de s'engager dans un rythme de vie structuré et sain, qui doit être maintenu. Cela l'a également conduit à développer une certaine maîtrise comportementale dans un environnement institutionnel, si l'on fait exception des actes visant à combler ses pulsions.

À ce jour, les importantes limitations de l'intéressé dans la compréhension de son fonctionnement, l'absence de changement dans la façon de se positionner à autrui, la prégnance d'une pulsionnalité sexuelle importante et déviante (et l'absence de transparence à cet égard), ainsi que son désaccord face aux mesures de surveillance, amènent à ce que toute situation susceptible de permettre, directement ou indirectement l'accès à de potentielles victimes, constitue un risque de violence psychologique, physique ou sexuelle à l'endroit de femmes vulnérables. Le fait que Mickaël DOUGOUD ne perçoive pas la gravité de ses récents agissements sur les réseaux sociaux, et qu'il ait usé de stratagèmes manipulatoires pour parvenir à ses fins, renforce ce constat alarmant.

Durant les entretiens, l'intéressé a paru présenter certaines capacités à entrevoir des difficultés dans sa façon de se positionner à autrui. Ceci laisse envisager une marge de progression quant à certains traits de sa personnalité. Toutefois, ses capacités à duper et à s'adapter stratégiquement constituent actuellement un frein à une évolution favorable.

Force est de constater que le placement de Mickaël DOUGOUD à la Sapinière a mis en exergue son incapacité à gérer ses pulsions sexuelles et à résoudre ses problèmes par des moyens adaptés, de même que sa capacité à instrumentaliser les assouplissements accordés, ainsi que les professionnels.

À ce jour le risque de récidive en termes d'infractions à caractère sexuel demeure élevé, de même que celui d'adopter d'autres types de comportements illégaux motivés, par exemple, par un gain facile. Le risque de commettre des actes de violence non-sexuelle se situe à un niveau modéré.

G. Sturny
Directeur

M. Courvoisier
Responsable de l'unité criminologique

V. Rogão
Criminologue